



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au SIPAG, sous la présidence de Béatrice DUMORTIER, Présidente.

Etaient présents : Bernard Balestié, Marie-Aude Chapon, Claire Dorbec, Béatrice Dumortier, Catherine Goyon, Françoise Gutierrez, Dominique Leflon, Laurence Pagnon, Fabienne Touraine

Etaient excusés : Céline Cucumel, Fabrice Fourdin (pouvoir à Bernard Balestié), Pascale Guerin, Laetitia Jousse (Pouvoir à Fabienne Touraine), Robert Juttet (Pouvoir à Béatrice Dumortier), Mathilde Lapresle, Evelyne Morillon

Invitée : Sonia MALLAVAL – Directrice du SIPAG

Secrétaire de séance : Laurence PAGNON

Date de la convocation : 26 janvier 2026

Nombre de membres composant le Comité syndical : 14

Mme Dumortier, Présidente, ouvre la séance à 18h05.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Pagnon Laurence est désignée secrétaire de séance.

2) Proposition de modification de l'ordre du jour : Caractère d'urgence

Mme la Présidente explique le motif de cette proposition de modification de l'ordre du jour et de son caractère urgent :

- Article L.2311-5 du CGCT, l'affectation du résultat se fait en principe après le vote du Compte Financier Unique (CFU)
- La M57 permet de reprendre le résultat avant le vote du CFU
- On parle alors de reprise anticipée du résultat
- Le CFU 2025 du SIPAG était prêt et l'affectation du résultat 2025, au BP 2026, possible
- Un problème informatique au sein des DGFIP d'ampleur nationale empêche le vote du CFU et l'affectation du résultat car ces documents ne peuvent être signés électroniquement avant le présent comité
- **Proposition de voter une reprise anticipée des résultats**

- Cette reprise anticipée justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel a été validé par le Comptable Public à l'appui d'une signature manuscrite de M. Gaucher (chef de service SGC de Givors)
- Dans le cas présent, pour le SIPAG, il ne sera pas nécessaire de modifier les montants affectés au BP car ils sont strictement ceux du CFU
- Nécessité, avec le nouveau comité « post-électoral », de voter le CFU et l'affectation définitive des résultats

A l'unanimité des membres présents et représentés, est reconnu le caractère d'urgence de cette modification de l'ordre du jour du comité de ce jour, ainsi que la modification proposée à savoir : reporter le vote du CFU 2025 et l'affectation du résultat 2025, au profit du vote d'une reprise anticipée du résultat provisoire 2025, suivi du vote du Budget Primitif 2026 (comme prévu s'agissant de cette dernière délibération).

3) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

4) Vote des délibérations

DELIBERATION N° 03/2026 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Madame la Présidente expose que, conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du Compte Financier Unique (CFU) qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Le cadre budgétaire et comptable M57 permet cependant de reprendre le résultat avant le vote du CFU. On parle alors de reprise anticipée du résultat.

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire (31 janvier) et avant la date limite du budget (15 avril).

Au-delà de la simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du CFU.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser) ;
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement

Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation. De même, les restes à réaliser des deux sections doivent être repris ainsi que la prévision d'affectation.

A noter que la reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel validé par le Comptable Public et jointe à la présente délibération.

Si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Le CFU 2025 (document qui remplace dorénavant le compte administratif et le compte de gestion) ne pouvant être adopté avant le vote du budget 2026, il est proposé au comité Syndical de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2025 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026, comme suit :

| Résultat de fonctionnement 2025 | |
|---|-------------------|
| Résultat estimé de l'exercice | -86 128,14 |
| Résultat antérieur reporté | 313 166,34 |
| Résultat à affecter | 227 038,20 |
| Détermination du besoin de financement | |
| Résultat d'investissement de l'exercice | 21 674,22 |
| Résultat antérieur reporté | 192 187,2 |
| Solde d'exécution de la section investissement cumulé estimé | 213 861,42 |
| Solde des restes à réaliser | 0 |
| Besoin de financement | 0 |
| Affectation | |
| Affectation en réserve R1068 en investissement | 0 |
| Report en fonctionnement R002 | 227 038,20 |

Considérant les résultats estimés des sections d'investissement et de fonctionnement 2025 dégagés sur le budget principal du syndicat ;

Et après lecture de l'exposé ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **A voté** à l'unanimité des voix « pour », des membres présents et représentés,
- **A décidé** de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus.
- **A approuvé** la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 sus-indiquée.

DELIBERATION N° 04/2026 : Budget Primitif – Exercice 2026 – Budget principal

Le Budget Primitif 2026 soumis à l'examen du Comité Syndical a été établi en s'appuyant sur les orientations qui ont été exposées lors du Comité Syndical du 15/01/2026, à l'occasion de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République.

S'agissant de 2026, l'activité habituelle, liée aux 3 missions principales du SIPAG, à savoir l'accompagnement psychosocial, le soutien aux aidants et la prévention de la perte d'autonomie sera reconduite, il convient de se rapporter au Débat d'Orientation Budgétaire 2026, acté par le présent comité, qui s'est tenu le 15/01/2026.

Une veille spécifique sera menée quant à l'établissement du nouveau marché pour la Gym Séniors et la hausse de la dépense qui pourrait en découler.

➤ **Prévention / Reconductions :**

- Gym Séniors ; Remue-Ménages ; Qi-Gong ; Conduite, Sécurité & Autonomie
- Semaine Bleue (5 évènements dont une visite de musée)

➤ **Soutien aux aidants / Reconductions :**

- Répét collectif dont Sophrologie ; Socio-esthétique ; Jeux, Santé & Équilibre ; Temps libérés/Ateliers mémoire renforcée ; prises en charge des aidés ; Transports en taxi
- Répét à domicile aidants - socio-esthétique (6 sessions par an) ; sophrologie (8 sessions par an) ; réflexologie (10 sessions par an)
- Journées de répét aidants et binômes aidants/aidés
- 1 session « Parole aidante »
- 1 session « Parenthèse aidante »
- JNA

Mme la Présidente donne la parole à Fabienne Touraine, Vice-Présidente en charge de la commission Développement du Schéma Gérontologique, Partenariat et Ressources Humaines.

Les dépenses courantes en matière de personnel (et délégués) seront à prévoir.

- Les charges de personnel devraient évoluer (notamment prise en compte du Taux de Glissement Vieillesse Technicité – GVT détaillé ci-dessous) du fait du :
 - Changement d'échelon d'une assistante sociale et de la Directrice
 - Changement de grade d'une assistante sociale
- Financement partiel, dans le cadre du Compte Professionnel de Formation (CPF), d'une formation à un agent visant une reconversion
- Financement d'un Diplôme Universitaire en Psychiatrie du patient âgé pour la psychologue
- Financement d'un bilan de compétences pour la directrice
- Renouvellement du SST pour l'équipe de professionnelles
- En fonction d'une éventuelle nouvelle organisation institutionnelle du SIPAG (suite aux élections), le nombre des indemnités des élus (Présidence et Vice-Présidences) pourraient varier (création possible d'un 3^{ème} poste de Vice-Président(e)).

En outre, il est proposé d'inclure au budget 2026 :

- La communication du SIPAG qui engagera également un coût comprenant la nouvelle plaquette de prévention et la communication de la Semaine Bleue ainsi que d'autres évènements/actions ponctuelles. Il est à noter qu'en cette année 2026 de renouvellement de mandat (suite aux élections municipales) une nouvelle plaquette d'information et de présentation générale du SIPAG sera réalisée.
- Dans le cadre de l'installation d'un nouveau comité, des groupes de travail seront mis en place avec l'équipe de professionnelles et, au besoin, des coûts d'animation et/ou d'alimentation devront être prévus
- Le SIPAG qui s'est vu, en 2025, dans l'obligation (demande de la DGFIP en matière budgétaire et de la Préfecture en matière administrative) de dématérialiser/télétransmettre ses documents comptables, son budget (signatures, envois, retours) ainsi que ses actes règlementaires (délibérations, arrêtés) devra investir dans deux clés de signature dématérialisées.

En effet, à ce jour, les 2 vice-présidentes ne disposent pas de cette délégation de signature et de la possibilité matérielle de signer, en cas d'empêchement de la Présidente.

- Il est prévu d'engager des dépenses d'investissement pour l'acquisition/remplacement de 2 ordinateurs (et installation de logiciel) mais aussi le remplacement des chaises cassées de la salle d'activité et de l'espace attente, ainsi que la réfection/protection du mur abimé par les fauteuils dans ce même espace. Il est également prévu l'acquisition d'une plaque à induction à 3 feux pour les ateliers de répit et journées de répit.
- La mise en place du CFU comprend une formation de la secrétaire comptable et de la directrice qui devra être prise en compte dans les dépenses.
- Le nouveau site internet nécessite également une maintenance (mises à jour) régulière sous forme de prestation de service par le Webmaster l'ayant réalisé.
- La mise à jour du plan d'évacuation qui n'a pas été réalisée en 2025 sera à prévoir

| | Dépenses de Fonctionnement | BP 2026 |
|------|---------------------------------|-------------------|
| | TOTAL | 662 443,40 |
| 11 | Charges à caractère général | 238 000,00 |
| 12 | Charges de personnel et frais | 325 000,00 |
| 23 | Virement section Investissement | 40 000,00 |
| 62 | Autre personnel extérieur | 0 |
| 65 | Autres charges gestion courante | 38 943,40 |
| 66 | Charges financières | 0 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500,00 |
| 6811 | Dotation aux amortissements | 20 000,00 |

| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | BP 2026 |
|------|-------------------------------|-----------|
| | | 10 500,00 |
| 1641 | Emprunts et dettes | 0 |
| 2051 | Immobilisations incorporelles | 6 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 4 500,00 |
| 23 | Constructions | 0 |
| 274 | Prêts | 0 |

En matière de recettes et de recherche d'un équilibre budgétaire en fonctionnement (hors report des excédents, années N -1), la commission générale qui s'est tenue en juin 2025 a validé l'augmentation des montants de fiscalisation directe annuelle par habitant à 5.72€ et la délibération a été votée lors du comité du 04/12/2025.

En outre, les recettes seront constituées comme suit :

- Participations des seniors aux ateliers de prévention
 - Évolution des tarifs
- Semaine Bleue
- Subventions demandées
 - CFPPA Métropole/ Aidants et Prévention
 - CFPPA Département / Aidants et Prévention
 - CARSAT / Aidants
 - APICIL / Aidants (demandé en 2025 et versé en 2026)
 - Autres demandes de subventions selon opportunités

| Recettes de Fonctionnement | | BP 2026 | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | BP 2026 |
|----------------------------|------------------------------------|-------------------|---------------------------|--|------------------|
| | TOTAL | 662 443,40 | | | 277 543,7 |
| 6419 | Remb. rémunération personnel | | 40 | Opération ordre de transfert | 20 000,0 |
| 7068 | Autres produits activités annexes | 32 000,00 | 10 | FCTVA | 3682,3 |
| 73111 | Produits taxes | 348 405,20 | 1641 | Emprunt en Euros | |
| 7478 | Subvention autres organismes | 55 000,00 | | | |
| 75 | Autres produits | | 001 | Résultat d'investissement reporté | 213 861,4 |
| 77 | Charges financières | | 21 | Virement de la section de fonctionnement | 40 000,0 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 227 038,20 | | | |

Le Comité Syndical a été amené, tenant compte des éléments précités, à étudier le Budget Primitif 2026 suivant, prenant en compte la reprise anticipée du résultat provisoire de l'exercice 2025 :

- Section de fonctionnement :

| | |
|----------|---------------------|
| Dépenses | 662 443,40 € |
| Recettes | 662 443,40 € |

Le montant prélevé sur les dépenses de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement est de 40 000,00 €

Soit un budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses de **662 443.40 €**

- Section d'investissement en suréquilibre :

| | |
|----------|---------------------|
| Dépenses | 10 500,00 € |
| Recettes | 277 543,74 € |

Il est à noter, par ailleurs, que le référentiel budgétaire et comptable M57, adopté le 01/01/2024 par le SIPAG, introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer à Madame la Présidente la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée, dans la limite maximale de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, la Présidente rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il a été proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (7.5% en fonctionnement et 7.5% en investissement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix pour, des membres présents et représentés, le comité syndical,

A APPROUVÉ, dans tout son contenu, le budget primitif 2026 du syndicat, tel que joint à la délibération ainsi que la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

5) Questions diverses :

La parole est donnée à Fabienne Touraine, Vice-Présidente en charge de la commission Développement du Schéma Gérontologique, Partenariat et Ressources Humaines.

Celle-ci rapporte les pistes prioritaires de travail, proposées par les membres de ladite commission pour l'année 2026.

Constats sur la base des entretiens professionnels annuels :

- Un glissement au fil des années vers une très grande polyvalence des missions sociales du SIPAG
- Cela induit plus de suivis sociaux qui ne relèvent pas d'une problématique de perte d'autonomie
- Cela entraîne un volume global d'accompagnements plus important chaque année qui reviendraient normalement aux services départementaux, métropolitains et aux CCAS/communes
- Nécessité d'engager une réflexion à court/moyen termes sur un recentrage des missions du SIPAG, en concertation avec les 13 communes

Propositions de la commission concernant les missions du SIPAG et le recentrage sur la prévention de la perte d'autonomie des séniors :

- Information/formation à élaborer avec les AS, par secteur d'intervention, en lien avec les délégués de la présente commission, pour redéfinir les missions (qui ? fait quoi ?), recenser les bonnes pratiques existantes de partenariat et convenir d'un circuit/procédure de partenariat concernant les situations individuelles des séniors
- Élaboration d'un arbre décisionnel qui ne soit pas « trop rigide » mais qui soit un support interne au SIPAG et à remettre pendant la présentation aux CCAS/ agents des accueils communaux
- Présentation de l'information/formation aux CCAS/agents des accueils communaux, avec une participation active des délégués
- Pas de possibilité de travailler immédiatement sur ce projet du fait du renouvellement du Comité – Pas avant septembre 2026

Autres constats sur la base des statistiques répertoriées à l'accueil depuis 1 an ainsi que des entretiens professionnels annuels :

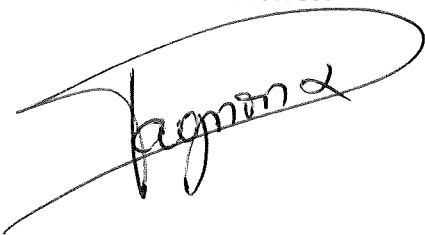
- Les appels des séniors sont longs
- Il y a peu de possibilité de transmettre immédiatement l'appel aux autres professionnelles car elles sont en RDV, VAD, atelier, déjà en ligne, etc.
- Dès lors que la secrétaire est en conversation la chaîne des nouveaux appels entrant est bloquée
- Possibilité de rappeler, de laisser un message
- L'agent d'accueil ayant une multiplicité de missions autres que la gestion des appels et des passages au SIPAG, elle se trouve interrompue dans ses tâches administratives et comptables systématiquement
- Difficulté à traiter les messages et à les transmettre rapidement/efficacement par faute de temps
- Réflexion et actions engagées avec le prestataire en téléphonie pour fluidifier et améliorer l'utilisation du standard
- Nécessité de proposer une réorganisation des temps d'accueil afin d'optimiser le temps (qui est central pour le fonctionnement du service) dédié à cette mission
- Et aussi par effet rebond d'optimiser le temps dédié aux tâches administratives et comptables

Propositions de la commission concernant l'organisation de l'accueil :

- Monter un groupe de 2 à 4 délégués de la commission, l'agent d'accueil et la directrice afin de repenser l'organisation
- Démarrage du travail de groupe prioritaire dès l'installation du nouveau comité – à partir de mai 2026, dans la mesure du possible, ou le plus tôt possible lors du prochain mandat.

Mme DUMORTIER clôt la séance à **18h45**, en remerciant tous les membres du comité de leur présence.

**Le Secrétaire de séance,
Laurence PAGNON**



**La Présidente,
Béatrice DUMORTIER**

